



République du Congo

MINISTÈRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC



N°: 01-2024

Rapport

sur les mouvements
de fonds dans les frontières



Agence de Régulation
des Transferts de Fonds

Quatrième trimestre
2024



Septembre
2025



**Agence de Régulation
des Transferts de Fonds**

NOS AGENCES

Brazzaville

Direction générale de l'ARTF
N°70, avenue Nelson MANDELA, BP : 93
Tel : (+242) 06 950 69 69

artfcongo@gmail.com
contact@.cg
www.artf.cg

Pointe-Noire

N°16, avenue Raymond Poincaré
pointe-noire@artf.cg

www.artf.cg

Dolisie

Direction interdépartementale Niari-Bouenza-Lekoumou
N°7, rue Favre centre-ville Dolisie

www.artf.cg

Ouesso

Rue Manguessa Falanga
secretariat.ouesso@artf.cg

www.artf.cg



RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

C A M E R O U N



G A B O N

RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

100 Km

Océan
Atlantique

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
DÉFINITION DES CONCEPTS.....	7
AVANT-PROPOS.....	8
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	9
CHIFFRES CLÉS : FONDS TRANSPORTÉS PAR LES VOYAGEURS.....	10
CHIFFRES CLÉS : ENVOIS DE FONDS DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER.....	11
INTRODUCTION.....	12
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	13
PRÉSENTATION DES FRONTIÈRES ÉCHANTILLONNÉES.....	15
I. Frontière fluviale : Brazzaville/ Kinshasa.....	16
1. Aperçu de la frontière.....	16
2. Organisation des services aux frontières.....	16
II. Frontières aériennes.....	17
1. Aperçu de la frontière.....	17
2. Organisation des services aux frontières.....	17
III. Frontière terrestre : pointe noire / Cabinda.....	18
1. Aperçu de la frontière.....	18
2. Organisation des services aux frontières.....	18
EFFETS DES MOUVEMENTS DE FONDS DANS LES FRONTIÈRES SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS	19
I. Frontière fluviale : Brazzaville / Kinshasa.....	20
I.1. Genre et résidence des voyageurs.....	20
I.2 Motif de voyage en provenance et à destination de la RDC.....	20
I.3 Déclaration des fonds transportés par les passagers.....	21
I.4 Nationalité des passagers originaires des pays limitrophes de la République du Congo.....	22
I.5 Dépenses liées au transport fluvial des passagers au Beach de Brazzaville.....	23
I.6. Devises transportées par les voyageurs à l'arrivée et au départ.....	24

Table des matières

II. Frontières aériennes :	26
II.1. Profil des voyageurs.....	26
II.2 Destination des voyageurs transportant les devises.....	26
II.3 Devises transportés par les voyageurs.....	27
III. Frontière terrestre : Pointe noire / Cabinda.....	29
III.1 Genre et résidence des voyageurs.....	29
III.2 Nationalité des voyageurs.....	29
III.3 Dépenses des voyageurs.....	30
EFFETS DES MOUVEMENTS DE FONDS DANS LES FRONTIÈRES SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA PROLIFÉRATION	31
I. Cadre règlementaire et institutionnel	32
II. Prévention et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les frontières	32
ENVOIS DE FONDS DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER	34
I. Profil des congolais de l'étranger	35
II. Provenance des envois des fonds des congolais de l'étranger	36
III. Motif d'envois de fonds des congolais de l'étranger	37
PERSPECTIVES	38
CONCLUSION	39
ANNEXES	40
ÉQUIPE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT.....	50
COMITÉ DE VALIDATION	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds transportés par les passagers à l'arrivée du Beach de Brazzaville selon les devises au 4e trimestre 2024	24
Tableau 2 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds transportés par les passagers au départ du Beach de Brazzaville selon les devises au 4e trimestre 2024	25
Tableau 3 : Solde de devises	25
Tableau 4 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds (en F CFA) transportés par les passagers au départ des aéroports de Brazzaville et Pointe noire selon les devises au 4e trimestre 2024	27
Tableau 5 : Evolution mensuelle des déclarations des fonds (en F CFA) transportés par les passagers au départ des aéroports de Brazzaville selon les devises au 4e trimestre 2024	28
Tableau 6 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds transportés par les passagers au départ de l'aéroport de Pointe noire selon les devises au 4e trimestre 2024	28
Tableau 7 : Récapitulatif des effets des mouvements de fonds dans les frontières sur la balance des paiements au quatrième trimestre 2024	30
Tableau 8 : Répartition des passagers à l'entrée et la sortie des frontières selon le seuil de déclaration du montant transporté (montant en XAF) au 4e trimestre 2024	33
Tableau 9 : Répartition du montant des déclarations des passagers à l'arrivée à Brazzaville selon la devise au 4e trimestre 2024	41
Tableau 10 : Répartition du montant des déclarations des passagers au départ de Brazzaville selon la devise au 4e trimestre 2024	41
Tableau 11 : Soldes des devises (en F CFA)	42
Tableau 12 : Répartition (%) des passagers au départ et à l'arrivée de Kinshasa selon le genre au 4e trimestre 2024	42
Tableau 13 : Répartition (%) des passagers au départ et à l'arrivée de l'Angola (Cabinda) selon le genre au 4e trimestre 2024	42
Tableau 14 : Répartition (%) des passagers au départ et l'arrivée de la RDC selon la résidence au 4e trimestre 2024	42
Tableau 15 : Répartition (%) des passagers au départ et à l'arrivée de la RDC selon motif de voyage au 4e trimestre 2024	43
Tableau 16 : Répartition (%) des passagers à l'arrivée de la RDC selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024	43
Tableau 17 : Répartition (%) des passagers à l'arrivée de l'Angola (Cabinda) selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024	43
Tableau 18 : Répartition des passagers au départ pour Kinshasa par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024	44
Tableau 19 : Répartition des passagers à l'arrivée de la RDC par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024	46
Tableau 20 : Répartition des passagers à l'arrivée du cabinda par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024	48
Tableau 21 : Répartition des passagers au départ pour le Cabinda par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024	49

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition (%) des passagers à destination de la RDC selon le motif de voyage au 4e trimestre 2024	21
Graphique 2 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC selon le motif de voyage au 4e trimestre 2024	21
Graphique 3 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024	22
Graphique 4 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC selon nationalité au 4e trimestre 2024	26
Graphique 5 : Répartition (%) des passagers par voie aérienne selon les principaux lieux destination au 4e trimestre 2024	26
Graphique 6 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda selon la nationalité au 4e trimestre 2024	27
Graphique 7 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024	29
Graphique 8 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda selon la nationalité au 4e trimestre 2024	30
Graphique 9 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda selon la nationalité au 4e trimestre 2024	36
Graphique 10 : Envois de fonds par zone de provenance	36
Graphique 11 : Envois de fonds par motifs d'envois	37

Sigles et abréviations

ANIF : Agence Nationale d'Investigation Financière

ARTF : Agence de Régulation des Transferts de Fonds

BDP : Balance des paiements

BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CID : Centrale d'Intelligence et de Documentation

CM : Comité Ministériel

DH : Dirham

DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

DIGENAF : Direction Générale de la Navigation Fluviale

FC : Franc Congolais

FMI : Fonds Monétaire International

GABAC : Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale

GAFI : Groupe d'Action Financière

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

PEG : Position Extérieure Globale

RDC : République Démocratique du Congo

TRY : Livre turque

UMAC : Union Monétaire de l'Afrique Centrale

USD : Dollar américain

XOF : Franc CFA Afrique de l'Ouest

YUAN : Yuan

Définition des concepts

Territoire économique : Il est défini comme une zone géographique soumise au contrôle effectif d'une administration publique, et au sujet de laquelle des statistiques sont requises. Il comprend l'espace aérien, les eaux territoriales, le plateau continental sur lesquels un pays jouit de droits exclusifs ou sur lesquels il a juridiction en ce qui concerne les droits de pêche ou d'exploitation des combustibles ou des minéraux présents dans les sous-sols, les mers et les océans, les îles rattachées et les enclaves territoriales à l'étranger.

Les unions économiques et les unions monétaires sont considérées comme des territoires économiques dans le cadre de l'établissement de la BDP régionale.

Transactions : Les transactions enregistrées dans la BDP correspondent à des interactions entre une unité résidente et une unité non-résidente agissant par accord mutuel ou par l'effet de la loi impliquant un échange de valeurs ou un transfert. Cette définition exclut des flux de la BDP, les accumulations d'arriérés sur la dette extérieure, les annulations de créance, les variations d'actifs et de passifs des personnes ou entités changeant de lieu de résidence, etc. Il en est de même pour les pertes ou gains de détention qu'entraînent les fluctuations de taux de change ou la variation des prix d'actifs ou de passifs. Ces variations sont enregistrées dans la colonne « autres flux » et prises en compte dans la PEG.

Fonds : tous les actifs financiers et avantages économiques de quelque nature qu'ils soient, quel soit leur mode d'acquisition, y compris, mais pas exclusivement le numéraire, les chèques, les créances en numéraires, les traites, les ordres de paiement et les autres instruments de paiements.

Passeur de fonds : les personnes qui exécutent des transports physiques transfrontaliers d'espèces ou instruments négociables au porteur ou qui apportent sciemment les concours à la réalisation de ces opérations.

Avant-propos

L'article 6 de la loi n°7-12 du 04 avril 2012, portant création de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds, confère à l'ARTF la mission, entre autres, de contribuer à l'élaboration de la balance des paiements et à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de s'aligner aux normes internationales contenues dans le sixième manuel de la balance des paiements du Fonds Monétaire International (FMI) et aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, des actions concrètes sont menées à l'effet de leur matérialité probante. Par définition, les mouvements de fonds dans les frontières désignent les transactions financières qui traversent les frontières d'un pays à un autre.

Ces mouvements comprennent plusieurs composantes macroéconomiques parmi lesquelles, les envois de fonds qui se composent des revenus de ménages qui proviennent d'économies étrangères résultant du déplacement temporaire ou permanent de personnes vers ces économies. Ils peuvent emprunter des circuits formels, tels que les virements électroniques ou des circuits informels, tels que les espèces transportées au-delà des frontières dans les poches des voyageurs.

Ce document qui est le premier du genre, aborde deux aspects de mouvements de fonds, à savoir, le transport physique des fonds par les passagers lors des voyages internationaux et les envois de fonds de la diaspora congolaise. Ces indicateurs permettront ainsi d'analyser d'une part, les effets des mouvements de fonds aux frontières sur la balance des paiements et sur les dispositions de la lutte contre le blanchiment de capitaux et d'autre part, de mesurer le niveau des envois de fonds de la diaspora congolaise vers leur pays d'origine.

Les résultats de ce rapport ont permis de savoir qu'au cours du quatrième trimestre 2024, **85%** des montants transportés par les voyageurs au départ de la République du Congo, et **74%** à l'arrivée, sont en devises étrangères. En outre, **374** passagers ayant emprunté les différents moyens de transports, ont voyagé avec plus de 5 millions de F CFA, qui est le seuil prévu par la réglementation en vigueur, en matière d'obligation de déclaration de fonds lors d'un voyage à l'international.

Enfin, les envois de fonds des congolais de l'étranger vers leur pays d'origine ont atteint **20,3 milliards** F CFA, dont 67% sont consacrés aux aides familiales et 25% aux projets d'investissements.

Afin d'améliorer la qualité des prochaines publications, L'ARTF reste ouverte à toutes observations et suggestions.

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Transferts de fonds



Basile Jean Claude **BAZEBI**

Résumé analytique

Au quatrième trimestre de l'année 2024, les frontières fluviales (Beach de Brazzaville), aériennes (aéroports de Brazzaville et de Pointe Noire) et terrestre (Tchiamba Nzassi) ont enregistré un nombre significatif de passagers en provenance et à destination des pays étrangers transportant de l'argent en espèces.

Au niveau de la frontière fluviale du port autonome de Brazzaville, 12 197 passagers dont 49% d'hommes et 51% de femmes, ont déclaré avoir transporté l'équivalent de **953 millions** F CFA en espèces au départ de Brazzaville tandis qu'à l'arrivée de Kinshasa, 11 622 passagers, dont 48% d'hommes et 52% de femmes, ont transporté l'équivalent de **2,1 milliards** F CFA, soit un solde excédentaire de 1,03 millions F CFA. En outre au niveau des frontières aériennes, 393 passagers dont 55% d'hommes et 45% de femmes ont déclaré avoir transporté l'équivalent de **67 milliards** F CFA à leur sortie du territoire national.

La devise étrangère la plus utilisée par les passagers au départ et à l'arrivée du territoire national est le dollar américain. Il ressort de cette collecte que, 93% des passagers au départ de la République du Congo ont transporté de l'argent en dollar américain et 5% en euro.

Les dépenses liées aux frais de voyage par canot rapide pour les passagers détenteurs d'un passeport et pour ceux détenteurs d'une carte nationale d'identité ou de tout autre document similaire, au départ pour la RDC, sont comprises entre **18 900** F CFA et **25 900** F CFA. Sur l'ensemble des passagers transportant de l'argent en espèces, 81% d'entre eux ont voyagé avec des passeports et 19% ont voyagé avec des CNI ou des documents similaires. Par ailleurs, en provenance de la RDC, les passagers dépensent en moyenne 20 000 F CFA en frais de voyage à destination de la République du Congo. Ces dépenses se sont élevées à la somme de 454 667 200 F CFA au départ contre 585 900 000 F CFA à l'arrivée. En outre, au niveau des frontières aériennes, les dépenses liées aux frais de voyage par avion notamment les frais de billets, de courtage et de bagages, varient selon plusieurs facteurs à savoir le type de billet, de visa, de compagnie aérienne, etc. Enfin, à la frontière terrestre Congo/Angola, le coût du voyage par camion au départ pour le Cabinda (Angola) s'élève à 75 000 F CFA pour les passagers détenteurs d'un passeport, contre 50 000 F CFA pour un voyage à l'arrivée au Congo.

Dans le cadre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, **374** passagers dont 95% aux aéroports de Congo et 5% au Beach de Brazzaville, ont déclaré avoir voyagé avec plus de 5 millions F CFA, qui est le seuil fixé par la réglementation en vigueur en matière de déclaration d'argent en espèces lors des voyages hors zone CEMAC.

Enfin, au cours de la période sous revue, les congolais de l'étranger ont envoyé **20,3 milliards** de F CFA vers leur pays d'origine. Ces envois proviennent à 75% des pays européens, 15% des pays africains, 5% des pays asiatiques et 5% des autres pays. En outre, 67% de ces envois sont consacrés aux aides familiales, 25% aux projets d'investissements et 8% pour autres dépenses.

Chiffres clés : fonds transportés par les voyageurs

FRONTIERE FLUVIALE

65% des montants transportés par les voyageurs au départ, sont en devises étrangères

35% des montants transportés par les voyageurs au départ sont en monnaie locale (F CFA)

74% des montants transporté par les voyageurs à l'arrivée, sont en devises étrangères

26% des montants transportés par les voyageurs à l'arrivée sont en monnaie locale (F CFA)

953 millions F CFA ont été déclarés au départ

2 milliards F CFA ont été déclarés à l'arrivée

15 passagers

Ont déclaré avoir voyagé avec 5 millions et plus

12 197 passagers au départ



48% des Hommes 52% des Femmes

11 622 passagers à l'arrivée



49% des Hommes 51% des Femmes

FRONTIERES AERIENNES

95% des montants transportés par les voyageurs au départ, sont en devises étrangères

5% des montants transportés par les voyageurs au départ sont en monnaie locale (F CFA)

67 milliards F CFA ont été déclarés à la sortie des frontières aériennes

359 passagers

Ont déclaré avoir voyagé avec 5 millions et plus

393 passagers ont déclaré à la sortie des frontières aériennes



55% des Hommes 45% des Femmes

FRONTIERES TERRESTRE

1 302 passagers au départ



50,1% des Hommes



49,9% des Femmes



52,4% des Hommes



47,6% des Femmes



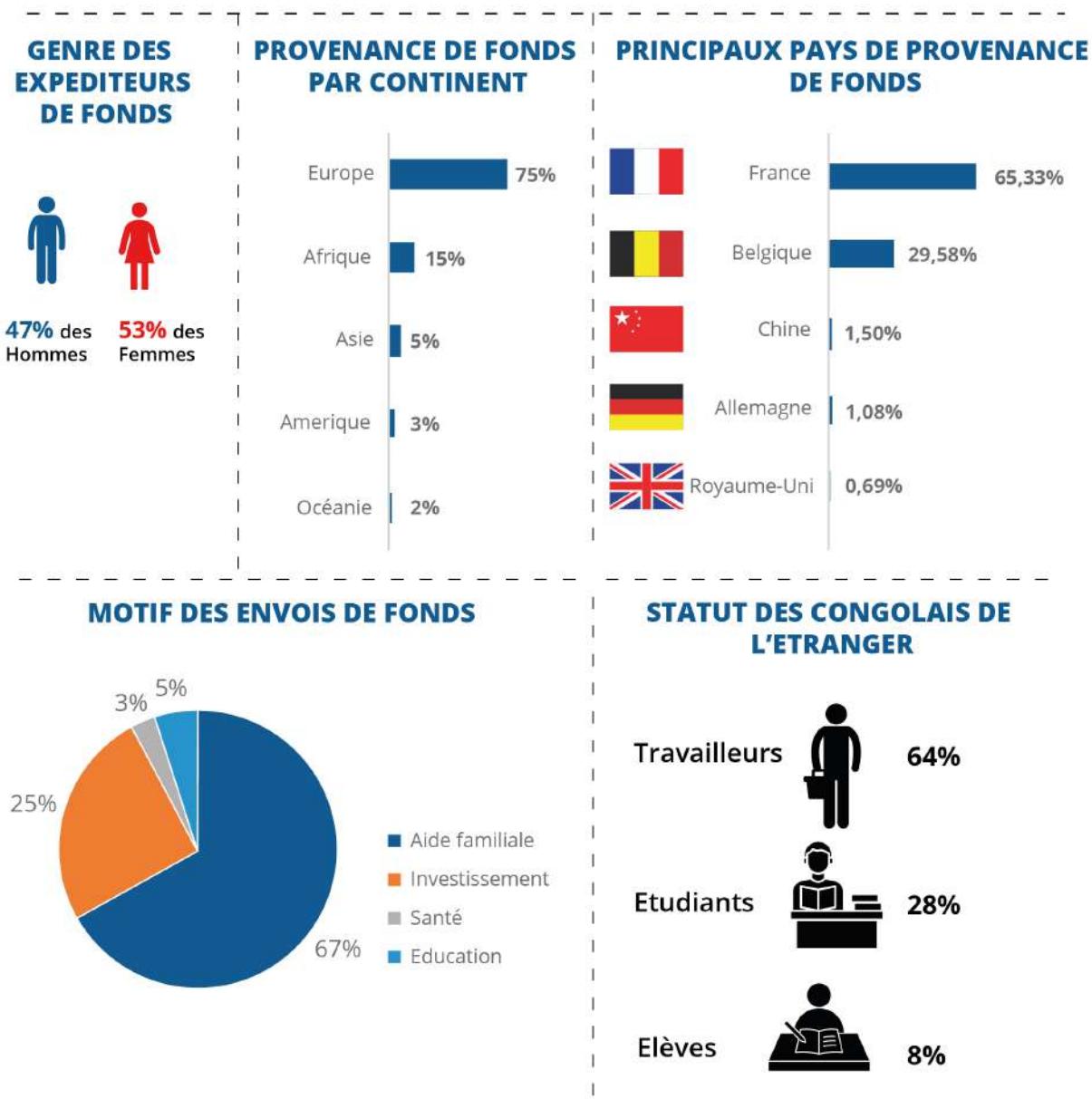
1 330 passagers à l'arrivée

Chiffres clés : envois de fonds des congolais de l'étranger

Les envois de fonds des congolais de l'étranger vers leur pays d'origine ont atteint

20,3 milliards F CFA

au quatrième trimestre 2024



Introduction

Le suivi des mouvements des fonds dans les frontières, par le ministère des finances, du budget et du portefeuille public à travers son organe de régulation de transferts de fonds (ARTF) au quatrième trimestre 2024, s'est fait dans un contexte économique marqué par une augmentation significative des activités informelles des transferts de fonds et de change manuel au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en général et au Congo en particulier, impactant ainsi l'activité des acteurs du secteur formel.

Considéré comme un des outils d'aide à la décision, le rapport sur les mouvements des fonds dans les frontières nationales est un document d'une importance indéniable. Outre cette particularité, il permet au Congo grâce aux éléments analysés, de s'arrimer aux normes internationales édictées par le Fonds Monétaire International (FMI) sur la transparence, la qualité des données économiques et financières pour la contribution à l'élaboration de la balance des paiements et la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

A travers ce rapport, l'ARTF entend suivre trimestriellement l'évolution des mouvements des fonds dans les frontières nationales en analysant : (i) les effets des transports physiques de fonds par les passagers sur la balance des paiements et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (ii) les caractéristiques des passeurs de fonds en provenance des pays limitrophes de la République Congo ; (iv) les dépenses liées aux frais de voyages ; (v) le niveau des envois de fonds des congolais de l'étranger.

Approche méthodologique

L'enquête sur les mouvements de fonds dans les frontières nationales s'est réalisée, premièrement en suivant la méthodologie du suivi des flux de la Matrice des déplacements (Displacement Tracking Matrix) qui est un processus en plusieurs étapes de l'organisation Internationale pour les migrations (OIM), pour collecter et analyser les données sur la mobilité des populations. Cette méthode consiste à identifier les zones à forte mobilité, mettre en place des points de suivi de flux, collecter les données à travers des enquêtes directs et indirects et enfin traiter et diffuser les informations.

Dans le cadre de cette enquête, la collecte de données s'est faite auprès des passagers de 18 ans et plus transportant les devises au niveau des frontières nationales. Pour la réalisation de cette première édition, il a été identifié trois (03) zones frontalières à forte mobilité, notamment la frontière fluviale du Beach de Brazzaville (République du Congo/ République Démocratique du Congo), les frontières aériennes (aéroport de Brazzaville et de Pointe Noire) et la frontière terrestre de Tchiamba Nzassi (République du Congo/ Angola). La collecte des données s'est déroulée entre octobre et décembre 2024 à Brazzaville et Pointe Noire. Pour des raisons administratives et logistiques, la collecte de données aux frontières aériennes et terrestre s'est faite uniquement auprès des services de l'immigration et des douanes.

Afin de s'assurer de la qualité des informations collectées au Beach de Brazzaville, les agents enquêteurs ont été installés de manière permanente aux postes frontières situés dans le couloir de voyage des passagers. Ensuite, les actions ci-après ont été entreprises pour la collecte des informations :

1

Collecte des informations auprès des passagers à l'arrivée et au départ : Elle se fait systématiquement à travers le remplissage d'un questionnaire par les agents enquêteurs situés dans les couloirs des passagers « arrivée » et « départ » situés au quai du Beach de Brazzaville.

2

Collecte des manifestes des trafics entrant et sortant : Elle se fait, auprès des services de l'immigration, de police et des autres administrations compétentes dans la gestion des flux migratoires. Le mode de collecte des manifestes se fait à travers un formulaire dûment rempli par un agent enquêteur de l'ARTF.

3

Supervision de la collecte d'informations : Pour s'assurer de la bonne tenue des activités menées par les agents enquêteurs, une équipe de supervision a été mise en place afin de contrôler la conformité des informations collectées dans les différents formulaires ainsi que de s'assurer de la bonne collaboration avec les autres administrations (Douane, Police, etc.) présentes sur le poste frontière.

Deuxièmement, pour mesurer le niveau des envois de fonds des congolais de l'étranger, la collecte des données s'est faite par l'exploitation des fichiers des transferts de fonds reçus de l'étranger, recueillis auprès des établissements de crédits, de microfinance et des sociétés de transferts de fonds (western union, money gram, ria, etc.) issues des canaux formels et informels. Ces données ont été complétées par les statistiques sur les billets étrangers appréhendées à travers les opérations de change manuel.

En outre, les variables nationalité et lieu de résidence, ont permis de mieux sélectionnées les unités statistiques issues de la base de données des transferts de fonds.

Dans l'optique de la balance des paiements, la résidence est déterminée par le centre d'intérêt économique principal des unités et non par leur nationalité. Les principaux cas à considérer sont les suivants :

Les entreprises sont considérées comme résidentes du pays où elles exercent leurs activités, sous réserve qu'elles aient sur le territoire de ce pays au moins un établissement et qu'elles aient l'intention de l'exploiter pendant une période indéterminée. En conséquence, les filiales des entreprises étrangères sont considérées comme résidentes du pays dans lequel elles exercent leur activité.

Les particuliers vivant dans un pays sont considérés comme résidents de ce pays, à moins que la durée de leur séjour ne soit inférieure à un an. Font partie des non-résidents : les visiteurs (touristes, équipages de navires ou avions, travailleurs saisonniers, etc.), les travailleurs frontaliers (qui sont considérés comme résidents du pays dans lequel ils vivent), ainsi que les diplomates, agents consulaires, membres des forces armées et les étudiants étrangers quelle que soit la durée de leur séjour dans le pays en question.

Les administrations publiques, telles que les ambassades, consulats et établissements militaires situés à l'étranger, ainsi que tous les organes de l'administration centrale et des administrations régionales et locales du pays qui établit sa balance des paiements, sont considérés comme résidents du pays d'origine.

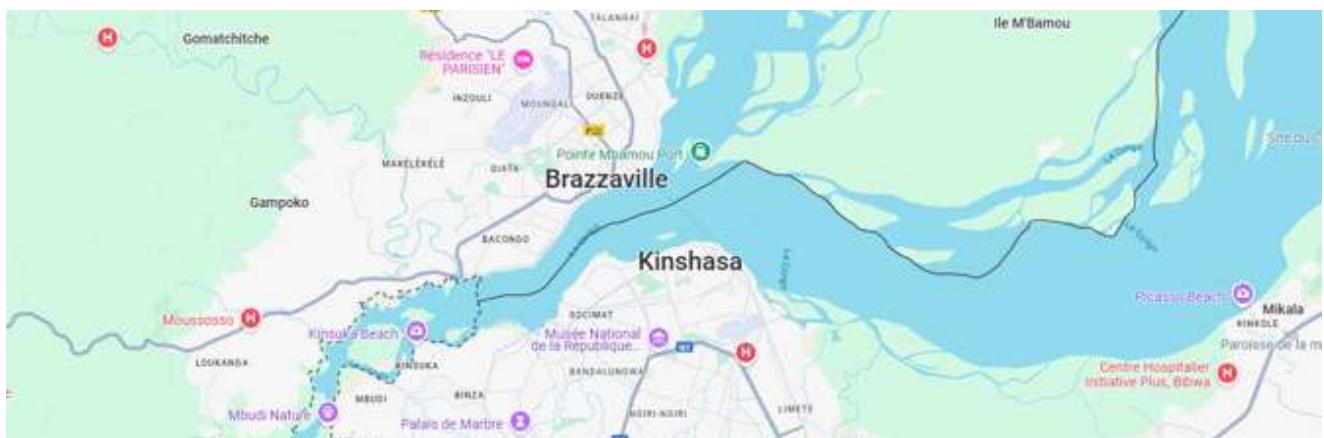
Enfin, pour s'assurer de la fiabilité des données, l'ARTF a mis en place un comité de validation du rapport, composé des administrations en charge des secteurs d'activité mis en évidence dans ce rapport. Il s'agit notamment de : La Centrale d'Intelligence et de la Documentation (CID), l'Institut National de la Statistique (INS), la Direction Générale du Transport Terrestre (DGTT), la Direction Générale de l'Economie (DGE), la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), Port autonome de Brazzaville et Ports Secondaires (PABPS), le Ministère des Affaires étrangères de la francophonie et des congolais de l'étranger (MAEFCE), la Direction Générale de la Navigation Fluviale (DIGENAF), l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF).

A large cargo ship with a crane and a smaller boat in the foreground.

PRÉSENTATION DES FRONTIÈRES ÉCHANTILLONNÉES

I. Frontière fluviale : Brazzaville/ Kinshasa

1. Aperçu de la frontière



Source : Google Maps

La frontière fluviale du Beach de Brazzaville, qui se situe entre les deux capitales les plus proches du monde (Brazzaville et Kinshasa), est une frontière à forte mobilité en raison notamment de son emplacement géographique. Le flux migratoire à cette frontière est impacté d'une part, par les liens sociopolitiques entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo et d'autre part, par les conditions structurelles de transport des personnes physiques qui ont progressivement évolué au cours des années.

2. Organisation des services aux frontières

Cette frontière est gérée principalement par le Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires (PABPS), qui se fait assister par les services aux frontières tels que :

- La police ;
- La gendarmerie nationale ;
- La Centrale d'Intelligence et de la Documentation (CID) ;
- Les services de santé ;
- Les services de douanes ;
- La Direction Générale de la Navigation Fluviale (DIGENAF) ;
- L'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF).

Les acteurs installés pour favoriser l'activité économique et commerciale au niveau de cette frontière sont :

- Les bureaux de change et les opérateurs de change manuel (cambistes) ;
- Les services postaux et de messagerie ;
- Les opérateurs de téléphonie mobile ;
- Les merchants du mobile money ;
- Les commerçants ;
- Les agents de courtage et porteurs de bagages ;
- Etc.

Le transport des personnes physiques est exclusivement effectué par les canots rapides qui appartiennent aux administrations publiques et aux compagnies de transports fluviales privées.

II. Frontières aériennes

1. Aperçu de la frontière



Aéroport de Brazzaville



Aéroport de Pointe Noire

Les principaux aéroports de la République du Congo incluent l'Aéroport international Maya-Maya de Brazzaville, l'Aéroport international Agostinho Neto de Pointe-Noire et l'Aéroport international de Oyo-Ollombo. D'autres aéroports importants sont situés à Dolisie, Ouesso et Owando.

Les aéroports de Brazzaville et de Pointe Noire sont les plus grands aéroports du pays et constituent un hub important des vols internationaux.

2. Organisation des services aux frontières

Les frontières aériennes sont administrées et gérées par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) et la société AERCO. Elles se font assister par les services aux frontières tels que :

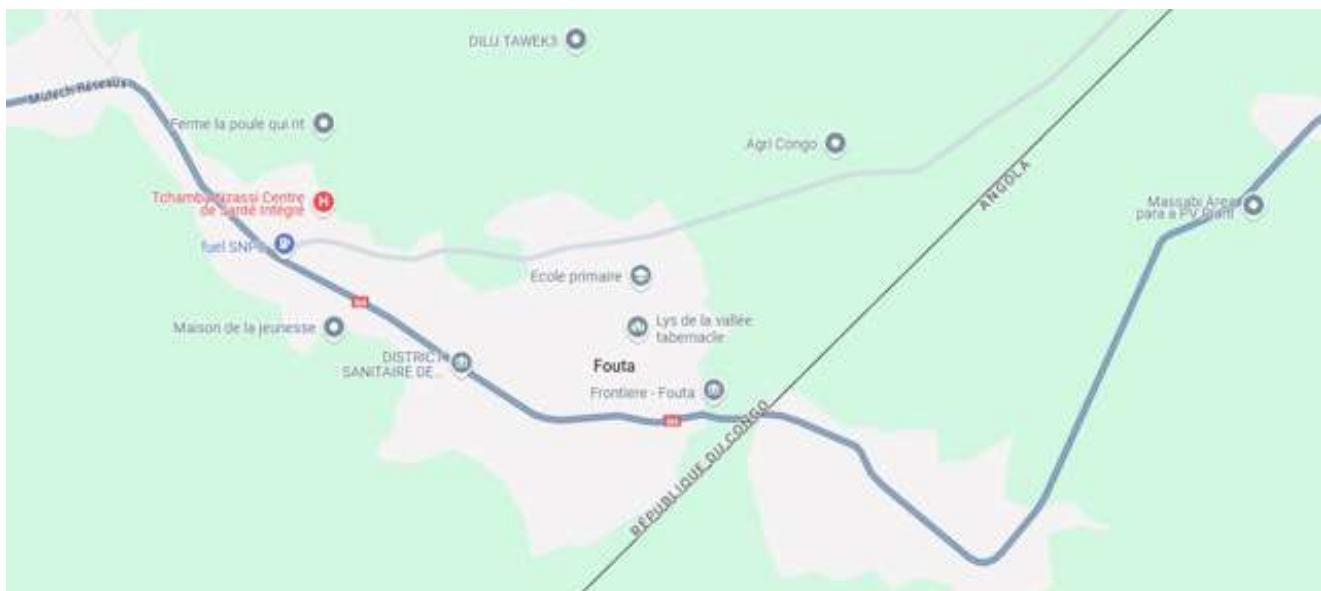
- La police ;
- La gendarmerie nationale ;
- La Centrale d'Intelligence et de la Documentation (CID) ;
- Les services de santé ;
- Les services de douanes ;
- La société Congo Handling ;
- Etc.

Les acteurs installés pour favoriser l'activité économique et commerciale au niveau de cette frontière sont :

- Les compagnies aériennes ;
- Les banques, les sociétés de transferts de fonds, les bureaux de change et les opérateurs de change manuel ;
- Les services postaux et de messagerie ;
- Les services aux bagages ;
- Les opérateurs de téléphonie mobile ;
- Etc.

III. Frontière terrestre : pointe noire / Cabinda

1. Aperçu de la frontière



Source : Google Maps

La frontière terrestre de Tchiamba-Nzassi est un point de passage important entre le Congo et l'Angola, avec une activité économique et des défis spécifiques liés à sa localisation. Elle est située à 10 km de la ville de Pointe Noire. L'affluence migratoire à cette frontière est due d'une part, aux liens historiques entre les deux pays et d'autre part, aux activités commerciales à petite et grande échelle. C'est un lieu de commerce actif, avec un marché important et un flux constant de marchandises.

2. Organisation des services aux frontières

Les services qui assurent le bon déroulement des activités à cette frontière sont :

- La police ;
- La gendarmerie nationale ;
- La Centrale d'Intelligence et de la Documentation (CID) ;
- Les services de douanes ;
- L'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF) ;
- Etc.

Le transport des personnes est exclusivement effectué par les camions qui appartiennent aux compagnies de transport privées. En raison de la forte densité du flux migratoire, plusieurs opérateurs de change manuel y sont installés pour faciliter l'acquisition des devises aux voyageurs.



EFFETS DES MOUVEMENTS DE FONDS DANS LES FRONTIÈRES SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

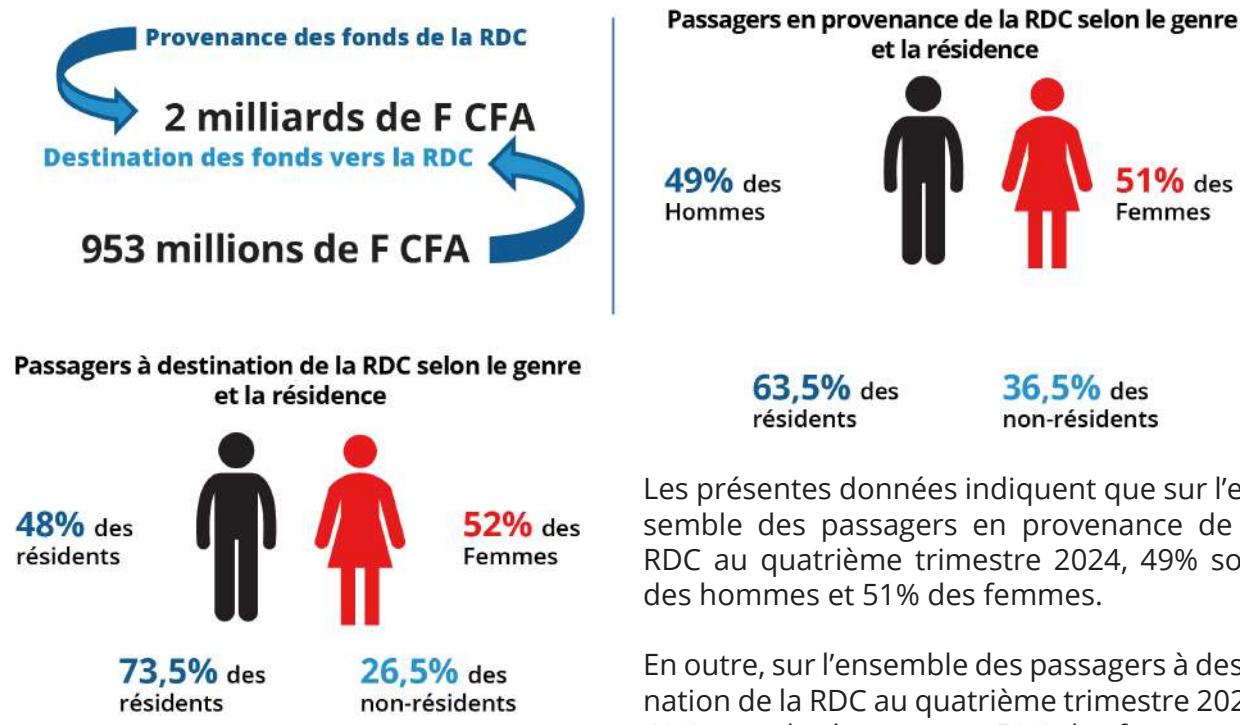
Les mouvements des fonds dans les frontières ont un effet non négligeable dans la composition de la balance des paiements car elles sont majoritairement composées des flux financiers trans-frontaliers informels.

Les statistiques de ces mouvements de fonds sont imputées en débit et en crédit aux sous comptes transports fluviale, aérien et terrestre pour les dépenses liées des frais de voyages et au sous compte voyages pour les déclarations de fonds des passagers.

Ce chapitre présentera de manière détaillée pour chaque frontière échantillonnée, les résultats obtenus à l'issue de l'analyse des mouvements de fonds ainsi que leurs effets quantitatifs sur les sous comptes susmentionnés.

I. Frontière fluviale : Brazzaville / Kinshasa

I.1. Genre et résidence des voyageurs



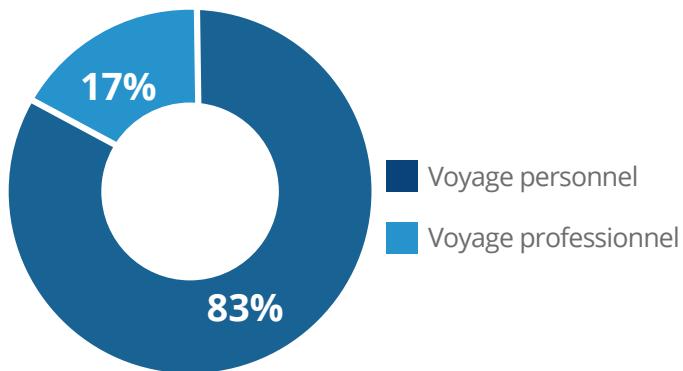
I.2. Motif de voyage en provenance et à destination de la RDC

La rubrique voyage recense les biens et services acquis par des non-résidents durant leur séjour dans l'économie et ceux acquis par les résidents durant leurs déplacements à l'étranger. Elle distingue les flux des voyages professionnels de ceux des voyages personnels (Cf. page 179 du sixième manuel de la balance des paiements).

Les voyages à titre personnel, notamment ceux liés à la santé, aux visites familiales et à l'obtention des visas représentent 83,5% des passagers à l'arrivée. Parmi ces passagers, 80% ont une fonction libérale ou sont des étudiants. Les voyages à titre professionnel représentent 16,5% de l'ensemble des voyageurs à l'arrivée, sont dominés à 75% par les missions diplomatiques.

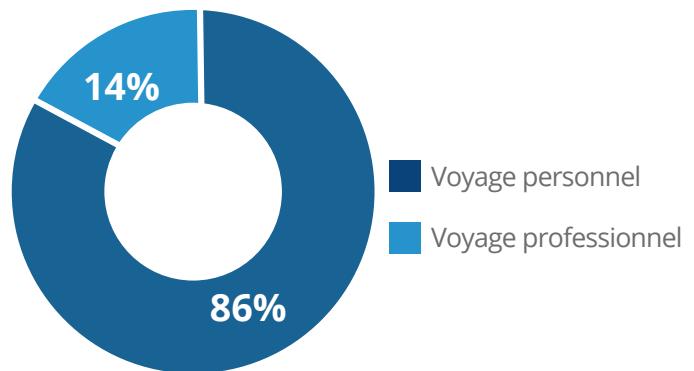
Par ailleurs, au départ de Brazzaville pour Kinshasa, 85,6% des passagers ont effectués les voyages à titre personnel, dont 65% ont une fonction libérale, 20% sont des étudiants et 15% sont dans des cabinets ministériels.

Graphique 1 : Répartition (%) des passagers à destination de la RDC selon le motif de voyage au 4e trimestre 2024



Source : enquête ARTF 2024

Graphique 2 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC selon le motif de voyage au 4e trimestre 2024



Source : enquête ARTF 2024

I.3. Déclaration des fonds transportés par les passagers

Les données collectées sur les montants transportés par les passagers lors d'un voyage contribueront à l'élaboration de la balance des paiements, notamment pour le sous compte « voyages ».

Les voyages recouvrent les biens et services acquis par les voyageurs, quelle que soit la durée de leur séjour, pourvu qu'il n'y ait pas changement de résidence. (Cf. page 182 du sixième manuel de la balance des paiements).

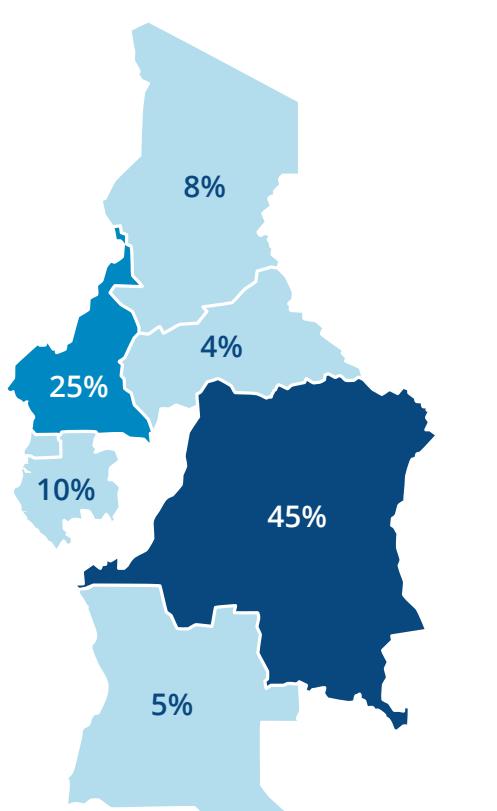
Au cours de la période sous revue, au niveau de la frontière fluviale du Beach de Brazzaville, les déclarations des fonds transportées par les voyageurs au départ se sont élevées à l'équivalent de 953 677 560 F CFA. Il sied de noter que l'affluence des cambistes aux alentours du Beach de Brazzaville, pousse la plupart des passagers à convertir leur argent avant le voyage. En effet, le tableau n°9 (en annexes) indique que sur l'ensemble des montants transportés par les passagers au départ pour la RDC, 65% sont en devises étrangères et 35 % en monnaie locale.

La devise étrangère la plus prédominante est le dollar américain (92,2%) suivi de l'euro (6,1%) et du franc congolais (0,7%).

Par contre, les déclarations de fonds transportés par les passagers à l'arrivée du territoire congolais en provenance de la RDC, s'élève à l'équivalent de 2 004 183 863 F CFA soit un solde excédentaire de 1 050 506 303 F CFA. Le tableau n°7, indique que 74% des montants transportés par les voyageurs à l'arrivée sont en devises étrangères (95,4% de dollar américain, 2,9% en euro et 1% de franc congolais) contre 26% de monnaie locale. Cela révèle que la majorité des voyageurs ne convertit pas leur argent en monnaie locale du pays de destination.

I.4. Nationalité des passagers originaires des pays limitrophes de la République du Congo

Graphique 3 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024



Parmi les passagers originaires des pays limitrophes de la République du Congo, 45% sont de nationalité congolaise (RDC), 25% de nationalité camerounaise, 10% de nationalité gabonaise, 8% de nationalité tchadienne, 5% de nationalité angolaise et 4% de nationalité centrafricaine.

Pour toutes communautés étrangères confondues, les communautés les plus représentées lors des voyages à destination de la RDC sont celles de la RDC, des pays ouest-africains, européens et asiatiques, dont 39% d'entre elles sont des résidents congolais voyageant pour des raisons personnelles. Il en est de même pour les passagers en provenance de la RDC, dans lesquels 63,5% sont des résidents congolais voyageant pour des raisons professionnelles. (Cf. tableau 13).

Source : enquête ARTF 2024

Les communautés étrangères représentent 52% de l'ensemble des voyageurs à destination de la RDC dont 47% y résident et effectuent le voyage pour divers motifs (18% à titre professionnel et 29% à titre personnel). Les voyageurs vivant hors de la République du Congo et de la RDC représentent 5% de l'ensemble des passagers. (Cf. tableau 17).

Par ailleurs, un constat similaire ressort des enregistrements des voyageurs en provenance de la RDC. En effet, les communautés étrangères représentent 63,5% des voyageurs résidents en RDC (38% pour le motif personnel, 17% pour le motif professionnel et 45% pour autres motifs) et 36,5% de voyageurs non-résidents. (Cf. tableau 15).

Graphique 4 : Répartition (%) des passagers en provenance de la RDC selon nationalité au 4e trimestre 2024



Source : enquête ARTF 2024

I.5. Dépenses liées au transport fluvial des passagers au Beach de Brazzaville

La ligne « transports » recouvre les transports de passagers et de marchandises, ainsi que les différentes activités connexes au transport. Les services aux passagers comprennent le prix de billet et autres dépenses ayant trait au transport de passagers. Elles recouvrent également les paiements pour excédent de bagages, pour le transport des effets personnels accompagnant le passager (Cf. page 178 du sixième manuel de la balance des paiements).

Les **dépenses liées aux frais de voyage** par canot rapide pour les passagers détenteurs d'un passeport et pour ceux détenteurs d'une carte nationale d'identité ou de tout autre document similaire, au départ pour la RDC, sont comprises entre **18 900 F CFA** et **25 900 F CFA**. Sur l'ensemble des passagers, 81% d'entre eux ont voyagé avec des passeports et 19% ont voyagé avec des CNI ou des documents similaires. Par ailleurs, en provenance de la RDC, les passagers dépensent en moyenne 20 000 F CFA en frais de voyage à destination de la République du Congo. Ces dépenses se sont élevées à la somme de 454 667 200 F CFA au départ contre 585 900 000 F CFA à l'arrivée, soit un solde positif de 131 232 800 F CFA.

En moyenne, 60 navettes de canots rapides sont enregistrées par jour, dont 40 au départ et 20 à l'arrivée. Les canots rapides au départ appartiennent aux particuliers, tandis que les canots rapides à l'arrivée appartiennent majoritairement aux administrations publiques de la RDC.

Au niveau des deux rives du fleuve Congo, Les services de courtage et de gestion des bagages sont effectués par des particuliers sous la coordination des agents du Port. Il sied de noter que le coût relatif à ces services annexes est facultatif.

I.6. Devises transportées par les voyageurs à l'arrivée et au départ

Au crédit, les voyages recouvrent les biens et services que les non-résidents acquièrent dans une économie, pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux, au cours de leur séjour dans cette économie. Au débit, les voyages recouvrent les biens et services que les résidents d'une économie acquièrent dans d'autres économies, pour leur propre usage ou à des fins de cadeaux, au cours de leur séjour dans ces économies. (Cf. page 180, du sixième manuel de la balance des paiements).

Tableau 1 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds transportées par les passagers à l'arrivée du Beach de Brazzaville selon les devises au 4e trimestre 2024

Période	Montant								
	F CFA	USD	EURO	YUAN	RAND	DH	FC	XOF	TRY
Octobre.	164 226 875	1 127 910	22 756	-	-	-	4 241 782	-	200
Novembre	157 214 335	523 328	17 310	280 000	340	-	4 317 641	-	-
Décembre	207 779 200	692 906	24 750	165	200	100	9 121 610	259 500	205
Total	529 220 410	2 334 144	64 816	280 165	540	100	17 681 033	259 500	405

Source : enquête ARTF

L'analyse des déclarations au niveau du Beach révèle qu'à l'arrivée, les fonds transportés par les passagers au cours des trois derniers mois de l'année 2024 se sont élevés en monnaie locale à **529 220 410** F CFA et en devise étrangère à **2 334 144** dollar américain et **64 816** Euro.

L'analyse dynamique révèle que les déclarations des fonds transportés par les passagers à l'arrivée du Beach de Brazzaville en provenance de la RDC, au cours de la période sous revue ont connu une variation mensuelle moyenne de 27% en monnaie locale, -21% en dollar et en 19% en euro.

En effet, les fonds transportés en monnaie locale par les passagers sont passés de 164 226 875 F CFA en octobre 2024 à 207 779 200 F CFA en décembre 2024. Ceux en dollar américain et en euro sont ressortis respectivement à 692 906\$ en décembre 2024 (contre 1 127 910\$ en octobre 2024) et à 24 750€ en décembre 2024 (contre 22 756€ en octobre 2024).

Tableau 2 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds transportées par les passagers au départ du Beach de Brazzaville selon les devises au 4e trimestre 2024

Période	Montant								
	F CFA	DOLLAR	EURO	YUAN	RAND	DH	FC	XOF	TRY
Octobre	134 456 650	383 665	38 130	104	-	-	9 977 460	-	-
Novembre	98 144 800	297 988	11 800	100	300	100	4 858 860	128 000	-
Décembre	99 337 650	283 856	8 245	-	200	100	5 654 900	-	-
Total	331 939 100	965 509	58 175	204	500	200	20 491 220	128 000	-

Source : enquête ARTF 2024

L'analyse des déclarations au niveau du Beach de Brazzaville révèle qu'au départ de Brazzaville les fonds transportés par les voyageurs au cours des trois derniers mois de l'année 2024, se sont élevés principalement en monnaie locale à **331 939 100** XAF et en devises étrangères à **965 509** dollar américain et à **58 175** Euro.

L'analyse dynamique révèle que les déclarations des fonds transportés par les passagers au départ du Beach de Brazzaville pour la RDC, au cours de la période sous revue ont connu une variation mensuelle moyenne de -26% pour la monnaie locale, -27% pour le dollar américain et -92% pour l'euro.

En effet, les fonds transportés en monnaie locale par les passagers sont passés de 134 456 650 F CFA en octobre 2024 à 99 337 650 F CFA en décembre 2024. Ceux en dollar américain et en euro sont ressortis respectivement à 283 856\$ en décembre 2024 (contre 383 665\$ en octobre 2024) et à 8 245€ en décembre 2024 (contre 38 130€ en octobre 2024).

La devise étrangère la plus utilisée par les passagers au départ et à l'arrivée est le dollar américain. 60% des passagers au départ de Brazzaville détiennent l'argent en dollar américain et 70,1% à l'arrivée pour la même devise. De manière globale, a l'exception du dollar canadien et franc congolais, toutes les devises étrangères présentent un solde positif.

Tableau 3 : Solde de devises

Devise	Entrées	Sorties	Solde
F CFA	529 220 410	331 939 100	197 281 310
USD	2 344 144	965 509	1 378 635
EURO	64 816	58 175	6 641
YUAN	280 165	204	279 961
RAND	540	500	40
DH	100	200	-100
FC	17 681 033	20 491 220	-2 810 187
XOF	259 500	128 000	131 500
TRY	405	-	-

Source : enquête ARTF 2024

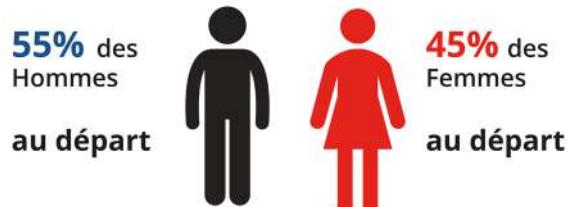
II. Frontières aériennes :

Profil des passagers

II.1. Profil des voyageurs

Les données en présence indiquent qu'au quatrième trimestre 2024, 393 passagers ont transportés de l'argent en espèces lors de leur voyage par voie aérienne à destination de plusieurs pays étrangers.

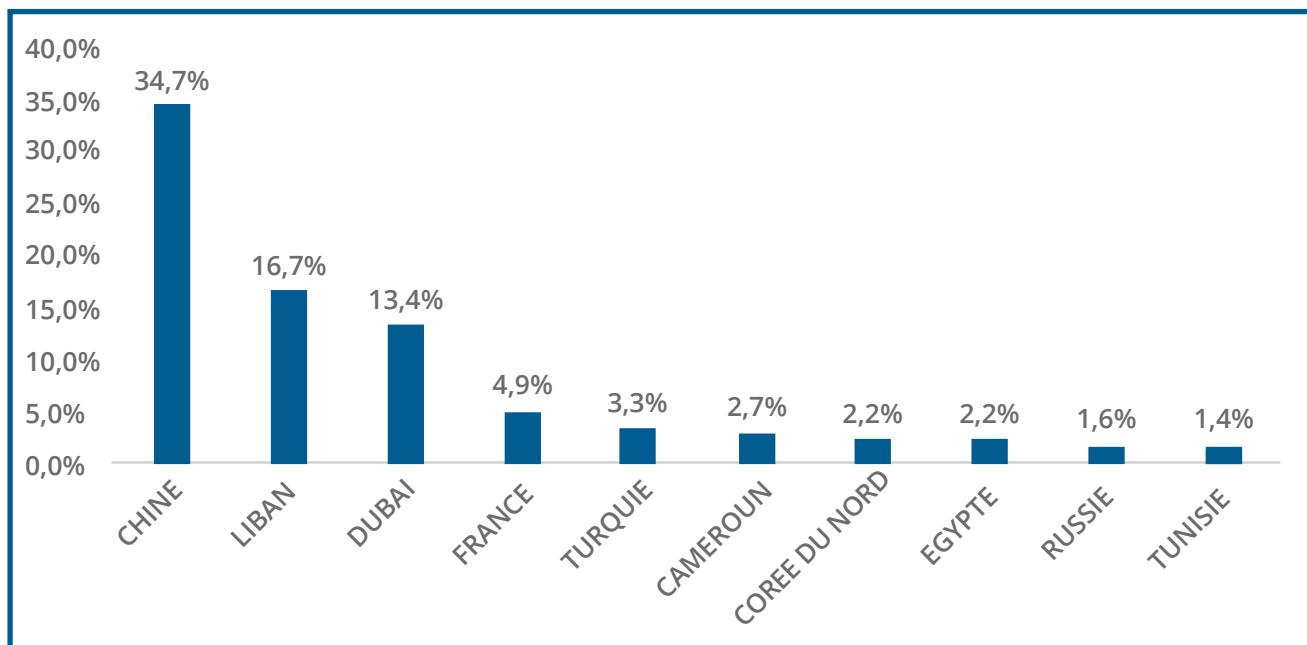
Ces passagers sont constitués à 55% d'hommes et 45% de femmes issues de plusieurs nationalités.



II.2. Destination des voyageurs transportant les devises

Au cours de la période sous revue, les passagers transportant les devises à la sortie des frontières aériennes se sont orientés vers 47 destinations différentes, dont les principales sont la Chine (34,7%), le Liban (16,7%), les Emirats Arabes unies- Dubaï (13,4%) et la France (4,9%).

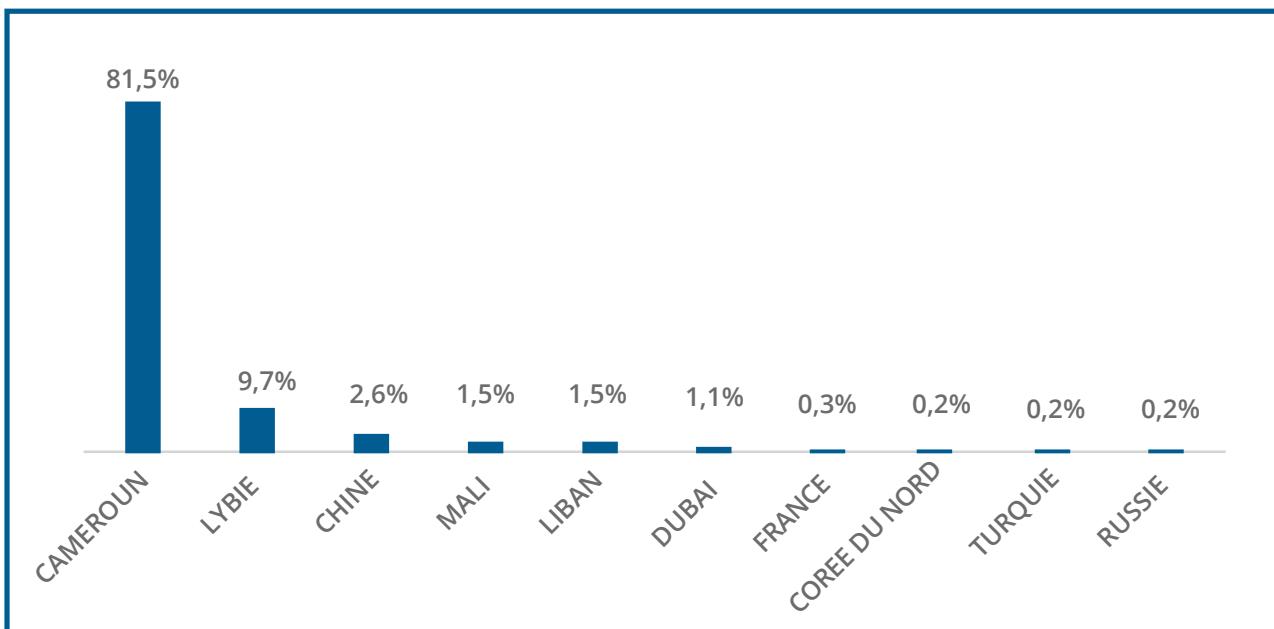
Graphique 5 : Répartition (%) des passagers transportant les devises selon les principaux lieux de destinations au 4e trimestre 2024



Source : DGDDI

En outre, les principales destinations ayant reçus les sommes plus élevées à travers le transport de fonds par les voyageurs sont le Cameroun (81%), la Libye (9,7%), la Chine (1,5%), le Mali (1,5%) et les Emirats Arabes unies- Dubaï (1,1%).

Graphique 6 : Répartition (%) de la valeur des devises transportées selon les principaux lieux de destinations au 4e trimestre 2024



Source : DGDDI

L'analyse des déclarations des fonds au niveau des aéroports du Congo révèle qu'à la sortie des frontières aériennes, les fonds transportés par les voyageurs au cours des trois derniers mois de l'année 2024, se sont élevés à l'équivalent de 67 467 958 640 F CFA dont 97% de ces fonds ont été transportés à l'aéroport de Brazzaville et 3% à l'aéroport de Pointe Noire.

Tableau 4 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds (en F CFA) transportées par les passagers au départ des aéroports de Brazzaville et Pointe noire selon les devises au 4e trimestre 2024

Période	entrées			Total
	USD	EURO	F CFA	
Octobre	8 783 694 000	166 952 000	40 000	8 950 686 000
Novembre	1 116 000 000	91 840 000	40 000	1 207 880 000
Décembre	1 298 322 000	75 400 640	55 935 670 000	57 309 392 640
Total	11 198 016 000	334 192 640	55 935 750 000	67 467 958 640

Source : DGDDI

II.2.1. Devises transportées à l'aéroport de Brazzaville

L'analyse des déclarations fonds au niveau des aéroports du Congo révèle qu'au départ de l'aéroport de Brazzaville, les fonds transportés par les passagers au cours des trois derniers mois de l'année 2024, se sont élevés principalement en monnaie locale à **55 935 750 000** F CFA et en devises étrangères à **18 663 360** de dollar américain et à **509 440** Euro.

Tableau 5 : Evolution mensuelle des déclarations des fonds (en F CFA) transportées par les passagers au départ des aéroports de Brazzaville selon les devises au 4e trimestre 2024

Période	Montant		
	USD	EURO	F CFA
Octobre	14 639 490	254 500	40 000
Novembre	1 860 000	140 000	40 000
Décembre	2 163 870	114 940	55 935 670 000
Total	18 663 360	509 440	55 935 750 000

Source : DGDDI

L'analyse dynamique des déclarations des fonds transportés par les passagers au départ de l'aéroport de Brazzaville, au cours de la période sous revue, révèle une progression mensuelle moyenne de 98% pour la monnaie locale, -80% pour le dollar américain et -26% pour l'euro.

II.2.2. Devises transportées à l'aéroport de Pointe Noire

Au niveau de l'aéroport de Pointe Noire, les fonds transportés par les voyageurs au cours des trois derniers mois de l'année 2024, se sont élevés principalement en devises étrangères à 113 000 dollar américain et à 40 000 Euro.

Tableau 6 : Évolution mensuelle des déclarations des fonds transportées par les passagers au départ de l'aéroport de Pointe noire selon les devises au 4e trimestre 2024

Période	Montant	
	USD	EURO
Octobre	39 000	17 000
Novembre	36 500	-
Décembre	37 500	23 000
Total	113 000	40 000

Source : DGDDI

L'analyse dynamique des déclarations des fonds transportés par les passagers au départ de l'aéroport de Pointe Noire, au cours de la période sous revue, révèle une variation mensuelle moyenne de -4% pour le dollar américain et -3% pour l'euro.

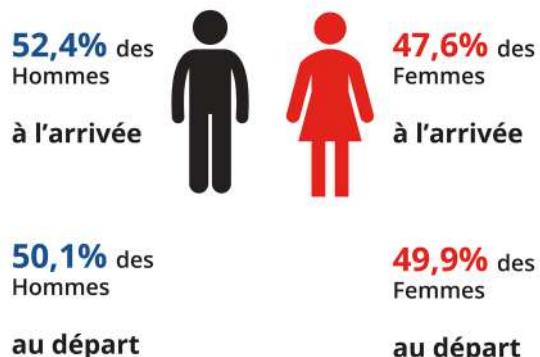
III. Frontière terrestre : Pointe noire /Cabinda

III.1. Genre et résidence des voyageurs

Les présentes données indiquent que 1 330 passagers ont traversé la frontière du Cabinda Congo en provenance de l'Angola au quatrième trimestre 2024, dont 52,4% sont des hommes et 47,6% des femmes.

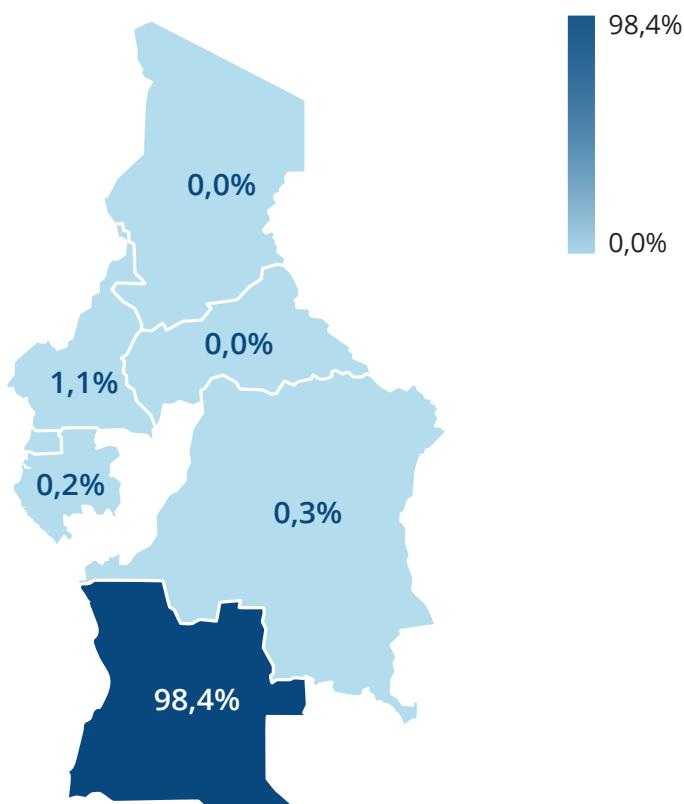
En outre, le nombre de passagers à destination du Cabinda a atteint un total de 1 302 au quatrième trimestre 2024, comprenant 50,1% des hommes et 49,9% des femmes.

Voyageurs par genre



III.2. Nationalité des voyageurs

Graphique 7 : Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024



Parmi les passagers en provenance du Cabinda, originaires des pays limitrophes et de la zone CEMAC, la grande majorité est de nationalité angolaise, représentant 98,4 % du total. Les autres nationalités recensées sont les Camerounais (1,1 %), les Congolais de la RDC (0,3 %) et les Gabonais (0,2 %). Ces chiffres traduisent une prédominance des flux intra-angolais dans les mouvements de voyageurs en provenance du Cabinda.

En ce qui concerne les voyages à destination du Cabinda, les communautés étrangères les plus représentées sont : les Français avec 2,5 %, les Chinois (2,0 %), les Portugais (1,4 %), les Mauritiens (1,1 %), et les Maliens (0,9 %).

Source : enquête ARTF 2024

Ces données illustrent une diversité modérée des flux entrants, dominée par quelques nationalités à vocation commerciale ou diplomatique, tout en reflétant les liens historiques et économiques avec certains pays comme la France, le Portugal et la Chine.

Graphique 8: Répartition (%) des passagers en provenance du Cabinda selon la nationalité au 4e trimestre 2024



Source : enquête ARTF 2024

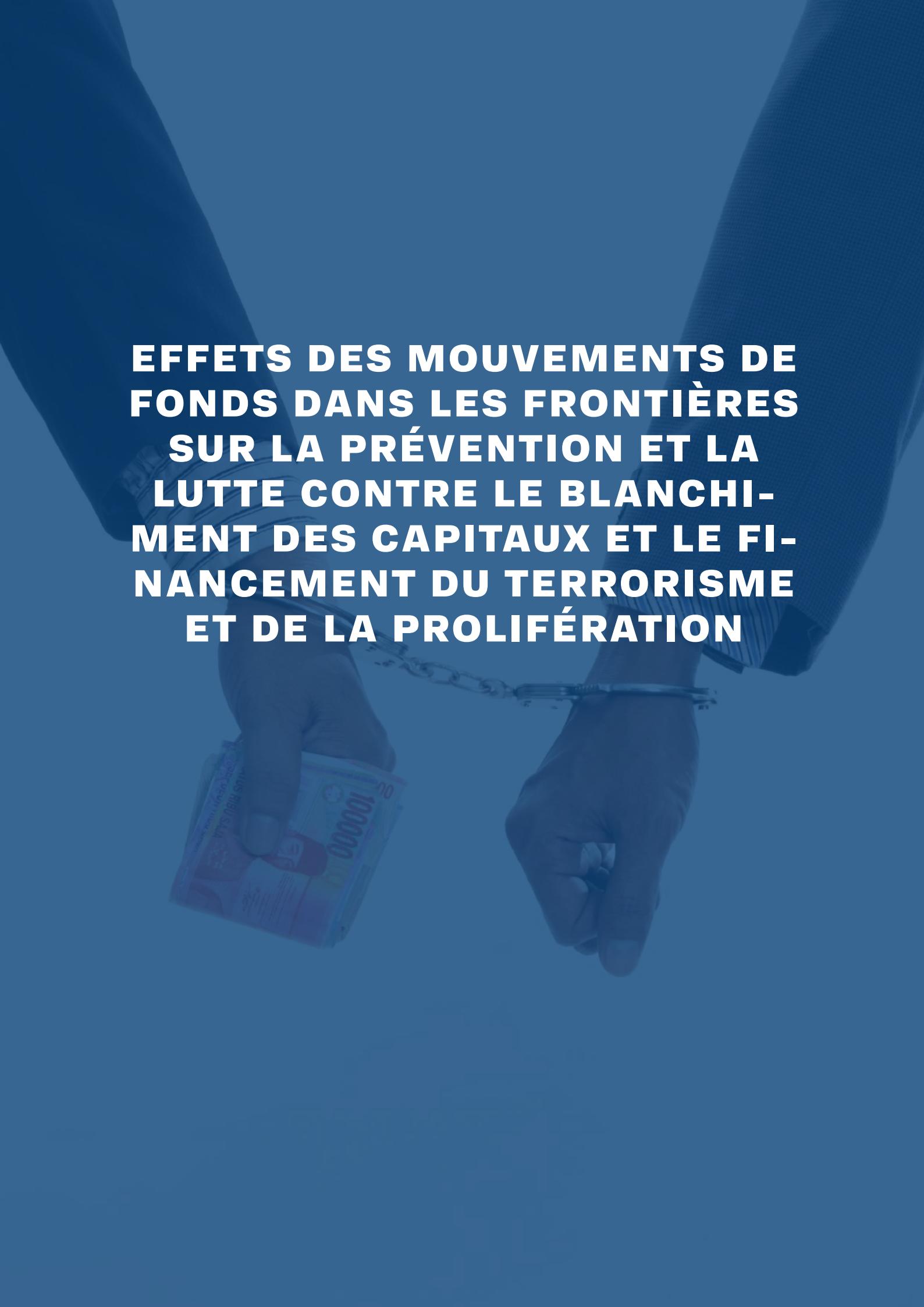
III.3. Dépenses des voyageurs

Les dépenses liées aux frais de voyage par camion au départ pour le Cabinda (Angola) s'élèvent à 75 000 F CFA pour les passagers détenteurs d'un passeport, et à 50 000 F CFA pour un voyage à l'arrivée au Congo.

Tableau 7 : Récapitulatif des effets des mouvements de fonds dans les frontières sur la balance des paiements au quatrième trimestre 2024

Comptes	Crédit	Débit	Solde
Comptes des transactions courantes	1 832 344 760	70 464 532 503	- 68 632 187 743
Services	1 832 344 760	70 464 532 503	- 68 632 187 743
Transports	878 667 200	992 390 000	- 113 722 800
Transport Fluvial	454 667 200	585 900 000	- 131 232 800
Passager	454 667 200	585 900 000	- 131 232 800
Fret	-	-	-
Autres services			-
Transport Aérien	-	-	-
Passager	-		-
Fret	-	-	-
Autres services	-	-	-
Transport Terrestre	424 000 000	406 490 000	17 510 000
Passager	424 000 000	406 490 000	17 510 000
Fret		-	-
Autres services	-	-	-
Voyages	953 677 560	69 472 142 503	- 68 518 464 943

Source : enquête ARTF 2024



EFFETS DES MOUVEMENTS DE FONDS DANS LES FRONTIÈRES SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE BLANCHI- MENT DES CAPITAUX ET LE FI- NANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA PROLIFÉRATION

I. Cadre réglementaire et institutionnel

Le règlement n°02/CEMAC/UMAC/CM du 20 décembre 2024 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique centrale stipule que : « toute personne en provenance d'un Etat tiers, qui entre sur le territoire d'un Etat membre de la CEMAC ou qui quitte celui-ci à destination d'un Etat tiers, est tenue de faire une déclaration d'espèces d'un montant supérieur à cinq millions (5.000.000) F CFA auprès des autorités compétentes au point d'entrée et de sortie du territoire.

La recommandation spéciale du GAFI exige des juridictions qu'elles prennent des mesures pour détecter le transport physique transfrontalier des espèces et des effets au porteur négociables qui constitue une des principales méthodes employées pour effectuer des mouvements de fonds illicites, blanchir des capitaux et financer le terrorisme.

A cet effet, l'ARTF qui est l'organe en charge de la régulation des transferts de fonds est un assujetti de l'écosystème de déclaration des opérations de soupçons des activités transfrontalières. Elle est, ainsi tenue de déclarer à l'ANIF les transactions en espèces d'un montant égal ou supérieur à 5 millions F CFA lors des déplacements des voyageurs.

II. Prévention et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les frontières

Dans le cadre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, 374 passagers à l'entrée et à la sortie du territoire national, par les frontières aériennes et fluviales, ont déclaré avoir voyagé avec l'équivalent de plus de 5 millions F CFA, qui est le seuil fixé par la réglementation en vigueur en matière de déclaration des sommes lors des voyages hors zone CEMAC. Ces informations ont été transmises aux autorités compétentes en charge des investigations financières.

Au niveau des frontières aériennes, les services aux frontières de l'aéroport de Brazzaville ont enregistré 359 passagers à la sortie du territoire national, transportant par devers eux l'équivalent plus de 5 millions F CFA. Aucune déclaration de ce genre n'a été enregistrée à l'aéroport de Pointe Noire.

A la frontière fluviale du Beach de Brazzaville 15 passagers dont 10 à l'entrée et 5 à la sortie du territoire congolais, ont déclaré avoir transportés des montants supérieurs au seuil requis. A niveau la frontière de Tchiamba Nzassi, aucun cas suspect n'a été détecté par les services transfrontaliers.

Tableau 8 : Répartition des passagers à l'entrée et la sortie des frontières selon le seuil de déclaration du montant transporté (montant en F CFA) au 4e trimestre 2024

Montant transporté	Beach de Brazzaville		Aéroports de Congo		Tchiamba Nzassi		Total	Arrivée
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	
Moins de 5 000 000	12 192	11 612	34	-	-	-	12 226	11 612
5 000 0000 et plus	5	10	359	-	-	-	364	10
Total	12 197	11 622	393	-	-	-	12 590	11 622

Source : enquête ARTF 2024

L'analyse du tableau ci-dessus révèle que, sur les frontières échantillonées, seuls 3 % des passagers ont déclaré transporter l'équivalent de plus de 5 millions F CFA en espèces à la sortie du territoire, contre 0,8 % à l'entrée.

Ce faible niveau de déclaration suggère une sous-déclaration généralisée et met en évidence une méconnaissance ou un non-respect des dispositions réglementaires relatives à la déclaration obligatoire des fonds en espèces aux postes frontaliers, conformément aux normes en vigueur dans l'espace CEMAC.



ENVOIS DE FONDS DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

Par définition, Les envois de fonds de la diaspora, ou « remises migratoires », sont des transferts d'argent envoyés par les migrants à leurs familles et proches dans leur pays d'origine, jouant un rôle économique crucial. Ces flux financiers sont devenus la principale source de financement externe pour de nombreux pays, dépassant l'aide étrangère et les investissements directs étrangers, et soutiennent l'économie locale en couvrant des dépenses essentielles et en stimulant la consommation.

Ces effets peuvent être perçus d'un ordre macro et micro économique. Sur le plan macroéconomique, les envois de fonds peuvent :

- Être une source majeure des devises étrangères ;
- Améliorer la notation de solvabilité d'un pays pour les emprunts à l'étranger et faciliter de la sorte son accès aux marchés mondiaux de capitaux ;
- Promouvoir le développement du secteur financier si les conditions requises sont réunies et peuvent ainsi contribuer à la croissance économique

Sur le plan microéconomique, les envois de fonds peuvent :

- Être une source de financement stable et contracyclique pour les ménages bénéficiaires en période de crise ;
- Contribuer à réduire la pauvreté, car ils améliorent le niveau de vie et le bien être des familles
- Initier des activités économiques, les investissements au travers la demande des biens et services dans les pays d'origine.

Dans le cadre de cette enquête, les informations collectées pour mesurer le niveau des envois de fonds des congolais de l'étranger donnera un aperçu de leur implication dans l'économie congolaise au cours du quatrième trimestre 2024.

I. Profil des congolais de l'étranger

L'analyse des données collectées révèle que les congolais de l'étranger se répartissent comme suit selon le genre : 47 % sont des hommes et 53 % des femmes, indiquant une légère prédominance féminine au sein de cette population.

Sur le plan socioprofessionnel, la majorité des répondants, soit 64 %, sont des travailleurs permanents ou temporaires, traduisant une forte insertion dans le marché du travail des pays d'accueil.

Par ailleurs :

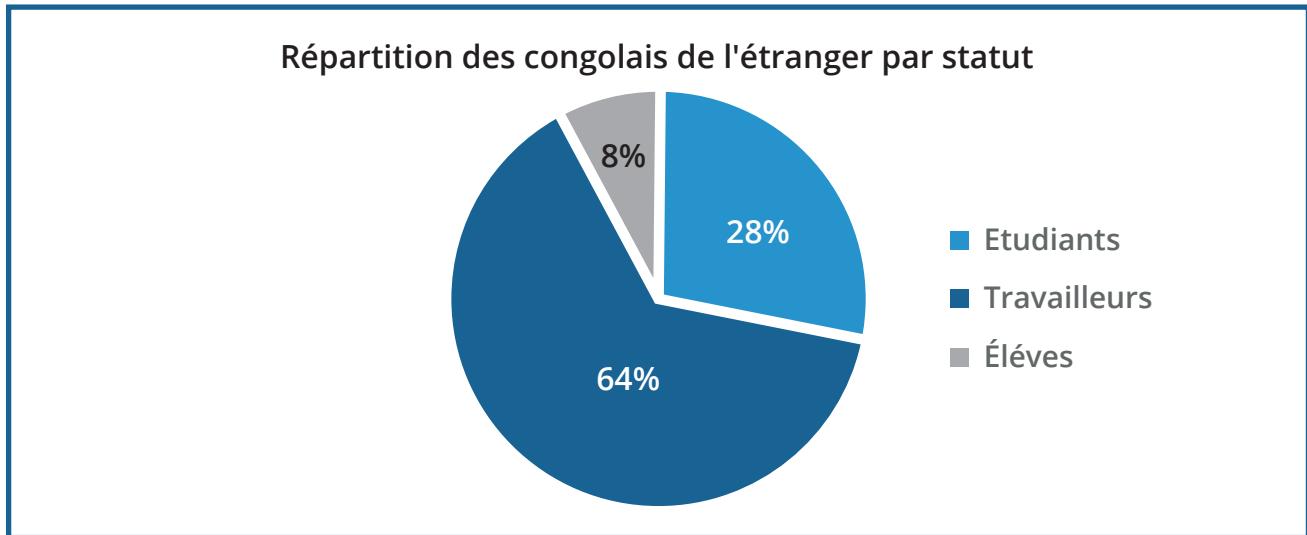
- 28 % sont des étudiants, témoignant d'une présence significative dans les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger ;
- 8 % sont des élèves, ce qui concerne principalement les jeunes mineurs ou enfants de familles expatriées.

Ces données permettent de mieux comprendre les dynamiques migratoires congolaises et orientent les stratégies de mobilisation de la diaspora, notamment en matière de transferts de fonds, d'investissement et de contribution au développement national.

Genre des congolais de l'étranger



Graphique 9 : Répartition (%) des congolais de l'étranger selon le statut social au 4e trimestre 2024



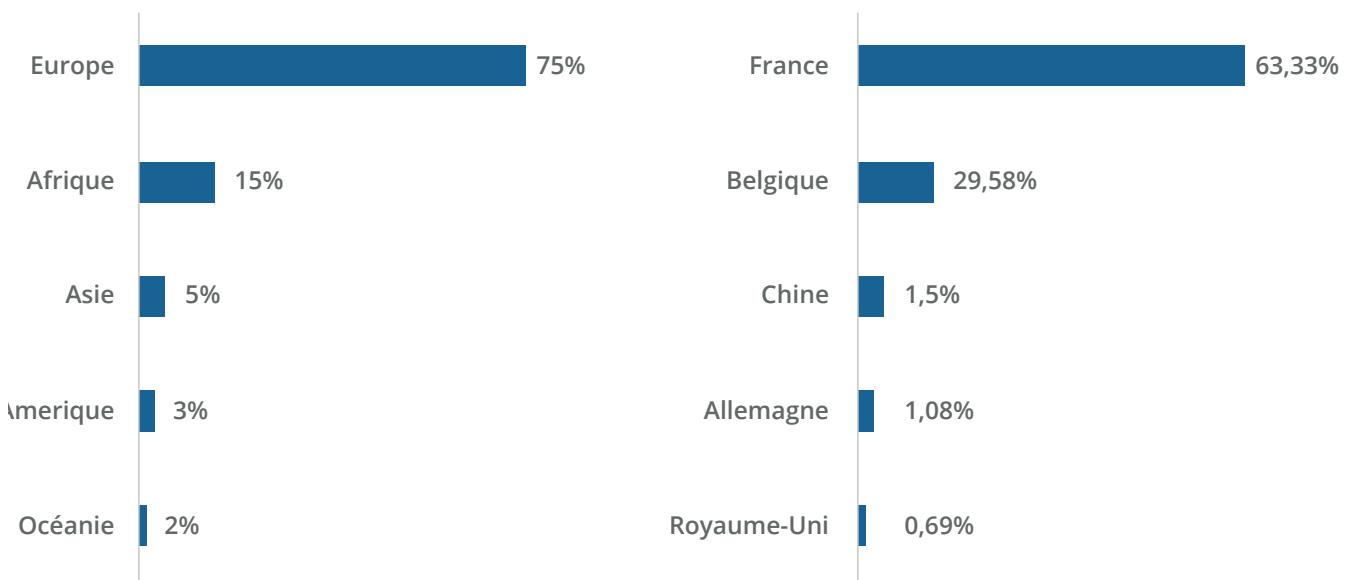
Source : enquête ARTF 2024

II. Provenance des envois des fonds des congolais de l'étranger

Les envois de fonds des congolais de l'étranger ont atteint 20,3 milliards F CFA au cours de la période sous revue. Ces fonds proviennent à 75% des pays européennes, 15% des pays africains, 5% des pays Asiatiques et 3% des pays Américains et 2% des pays et île de l'Océanie. Les canaux formels utilisés pour effectuer ces transferts d'argent sont les plateformes de transferts d'argent tels que western union, money gram etc. Il sied de noter que certaines transactions sont effectuées à travers des canaux informels tels que celui du système hawala.

Les principaux pays de provenance de ces fonds sont la France (65%), la Belgique (29%), la Chine (1,5%), l'Allemagne (1,08%) et le Royaume Uni (0,69%).

Graphique 10 : Répartition des envois de fonds selon la zone de provenance

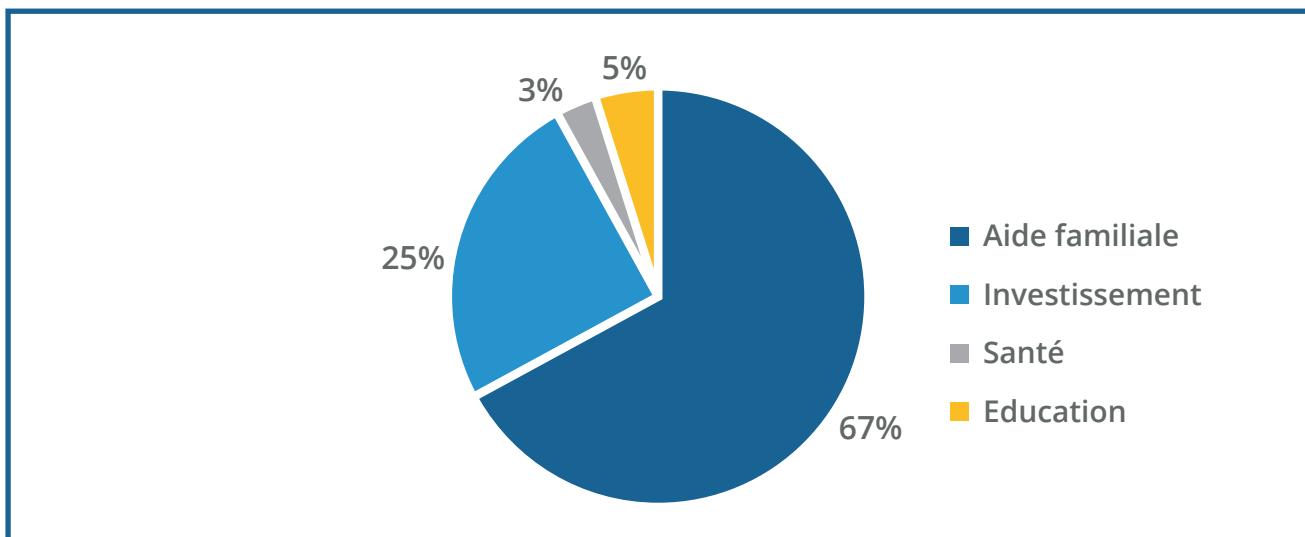


Source : enquête ARTF 2024

III. Motif d'envois de fonds des congolais de l'étranger

Les résultats de l'analyse des données sur les envois de fonds des congolais de l'étranger ont permis de savoir que ces remises migratoires sont majoritairement transférées aux ménages bénéficiaires pour des raisons d'aides familiales qui représentent 67% de l'ensemble des envois de fonds, suivis des envois liés aux projets d'investissements (25%), aux frais scolaires et universitaires (5%) et aux frais de santé (3%).

Graphique 11 : Répartition (%) des envois de fonds selon le motif



Source : enquête ARTF 2024

Perspectives

Au regard des constats précédents, il apparaît impérieux de renforcer les mécanismes de collecte, de traitement et de suivi des données relatives aux mouvements de passagers et de fonds aux frontières. Cela permettra d'améliorer la traçabilité des flux financiers et de renforcer la veille économique et sécuritaire.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

1. Élargir la couverture géographique de la collecte des données :

- o Étendre la collecte d'informations aux frontières maritimes, aujourd'hui peu ou pas couvertes, malgré leur rôle croissant dans les échanges commerciaux et humains ;
- o Renforcer la présence aux frontières terrestres de la zone septentrionale, notamment aux points de passage avec le Gabon, le Cameroun et la République Centrafricaine, qui enregistrent un volume important de mouvements informels.

2. Renforcer la sensibilisation sur la réglementation de change :

- o Mener des campagnes de communication ciblée auprès des voyageurs et des transporteurs sur les obligations de déclaration de devises, les seuils réglementaires, ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect.

3. Moderniser les outils de traitement et de suivi des données :

- o Procéder à l'informatisation des services de collecte de données aux frontières, en mettant en place un système numérique centralisé permettant de suivre en temps réel les flux de personnes et de capitaux.

4. Impliquer davantage la diaspora congolaise :

- o Élaborer et mettre en œuvre des politiques incitatives visant à impliquer activement la diaspora dans les initiatives de développement national, à travers des canaux formels de transferts de fonds, des investissements productifs et des partenariats économiques durables.

Conclusion

Le rapport sur les mouvements de fonds aux frontières au quatrième trimestre 2024 a permis d'améliorer la qualité des statistiques relatives aux transferts de fonds effectués par les passagers lors de leurs entrées et sorties du territoire national. Par ailleurs, il a permis d'affiner les données sur les envois de fonds des Congolais de l'étranger et leur prise en compte dans les statistiques de la balance des paiements.

Durant cette période, l'activité économique transfrontalière a été caractérisée par une forte concentration migratoire et monétaire, avec un solde de devises positif marqué par une utilisation prédominante des devises étrangères. Cette dynamique influence directement le compte financier de la balance des paiements du Congo.

Le suivi rigoureux des mouvements des fonds aux frontières nationales au cours du trimestre a permis aux décideurs et organismes chargés de la recherche et des questions migratoires de :

- Cerner l'évolution des flux de fonds aux frontières fluviales, aériennes et terrestres, en quantifiant les montants transportés par les voyageurs à l'entrée et à la sortie du pays ;
- Mesurer le nombre de passagers susceptibles de présenter un risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, en raison notamment d'une faible connaissance ou d'un non-respect des dispositions relatives à la réglementation des changes ;
- Identifier les passeurs de fonds issus des pays limitrophes, qui représentent 46 % des ressortissants de la République Démocratique du Congo au niveau de la frontière du Beach à Brazzaville, et 98 % des ressortissants angolais à la frontière de Tchiamba Nzassi ;
- Évaluer le volume des envois de fonds des Congolais de l'étranger, qui ont atteint un montant de 20 milliards de F CFA au cours de la période considérée.

Ces données fournissent une base solide pour la mise en place de stratégies ciblées visant à renforcer le contrôle des flux financiers dans le cadre de la régulation économique nationale.

ANNEXES

Tableau 9 : Répartition du montant des déclarations des passagers à l'arrivée à Brazzaville selon la devise au 4e trimestre 2024

Devise	Montant en devise	Conversion en XAF
XAF	529 220 410	529 220 410
USD	2 344 144	1 406 486 400
EURO	64 816	42 519 296
YUAN	280 165	22 133 035
RAND	540	16 740
DH	100	6 200
FC	17 681 033	3 536 207
XOF	259 500	259 500
TRY	405	6 075
Total	-	2 004 186 363

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 10 : Répartition du montant des déclarations des passagers au départ de Brazzaville selon la devise au 4e trimestre 2024

Devise	Montant en devise	Conversion en XAF
XAF	331 939 100	331 939 100
USD	965 509	579 305 400
EURO	58 175	38 162 800
YUAN	204	16 116
RAND	500	15 500
DH	200	120 000
FC	20 491 220	4 098 244
XOF	128 000	128 000
Total	-	953 785 160

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 11: Soldes des devises (en XAF)

Devise	entrées	sorties	Solde
XAF	529 220 410	331 939 100	197 281 310
USD	1 406 486 400	579 305 400	827 181 000
EURO	42 519 296	38 162 800	4 356 496
YUAN	22 133 035	16 116	22 116 919
RAND	16 740	15 500	1 240
DH	6 200	120 000	- 113 800
FC	3 536 207	4 098 244	- 562 037
XOF	259 500	128 000	131 500
TRY	6 075		6 075

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 12 : Répartition (%) des passagers au départ et à l'arrivée de Kinshasa selon le genre au 4e trimestre 2024

Genre	Départ	Arrivée
Hommes	48	49
Femmes	52	51
Total	100	100

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 13 : Répartition (%) des passagers au départ et à l'arrivée de l'Angola (Cabinda) selon le genre au 4e trimestre 2024

Genre	Départ	Arrivée
Hommes	50,1	52,4
Femmes	49,9	47,6
Total	100	100

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 14 : Répartition (%) des passagers au départ et à l'arrivée de la RDC selon la résidence au 4e trimestre 2024

Résidence	Départ	Arrivée
Résident	73,5	63,5
Non-résident	26,5	36,5
Total	100	100

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 15 : Répartition (%) des passagers au départ et à l'arrivée de la RDC selon motif de voyage au 4e trimestre 2024

Voyages	Départ	Arrivée
Voyage professionnel	83,5	85,6
Voyage personnel	16,5	14,4
Total	100	100

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 16: Répartition (%) des passagers à l'arrivée de la RDC selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024

Nationalité	Arrivée
Camerounaise	25
Gabonaise	10
Tchadienne	8
Angolaise	5
Equato guinéenne	-
Centrafricaine	4
Congolaise (RDC)	45

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 17 : Répartition (%) des passagers à l'arrivée de l'Angola (Cabinda) selon la nationalité des pays limitrophes et de la CEMAC au 4e trimestre 2024

Nationalité	Arrivée
Camerounaise	20%
Gabonaise	6%
Tchadienne	8%
Angolaise	44%
Equato guinéenne	-
Centrafricaine	2%
Congolaise (RDC)	20%

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 18 : Répartition des passagers au départ pour Kinshasa par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Allemande	-	7	7
Américaine	27	53	80
Angolaise	10	11	21
Australienne	2	2	4
Bangladaise	-	5	5
Belge	24	34	58
Bangladesh	-	2	2
Béninoise	10	39	49
Brésilienne	1	7	8
Britannique	3	5	8
Burkinabé	5	15	20
Burundaise	1	2	3
Camerounaise	183	318	501
Canadienne	5	11	16
Centrafricaine	27	21	48
Chinoise	24	130	154
Djiboutienne	-	1	1
Dominicaine		1	1
Egyptienne	4	21	25
Equato-guinéenne		1	1
Espagnole	-	1	1
Ethiopienne	1	-	1
Française	69	88	157
Gabonaise	25	34	59
Gambienne	-	3	3
Ghanéenne	-	4	4
Grecque	2	-	2
Guinéenne	2	24	26
Indienne	6	44	50
Irlandaise	1	1	2
Italienne	4	15	19
Ivoirienne	19	52	71
Japonaise	2	3	5
Jordanienne	-	1	1
Kazakh	-	2	2
Kenyanne	5	9	14
Libanaise	2	72	74
Libérienne	-	2	2
Malawite	-	1	1
Malgache	1	2	3

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Malienne	27	146	173
Marocaine	1	4	5
Martiniquaise	-	2	2
Mauricienne	1		1
Mauritanienne	1	23	24
Néerlandaise	-	1	1
Néerlandaise	1	1	2
Népalaise	-	1	1
Nigériane	4	25	29
Nigérienne	1	3	4
Ougandaise	3	3	6
Pakistanaise	-	9	9
Péruvienne	1	-	1
Polonaise	2	--	2
Portugaise	-	1	1
Qatari	2	1	3
RC (Congolaise)	2 551	2 655	2 551
RDC (Congolaise)	3 433	3 573	3 433
Russe	1	11	12
Rwandaise	5	6	11
Saoudienne	-	1	1
Sénégalaise	12	34	46
Sierra-léonaise	1	1	2
Somalienne	-	1	1
Soudanaise	-	2	2
Sud-africaine	2	7	9
Sud-coréenne		2	2
Suisse	4	4	8
Syrienne	-	6	6
Taiwanaise	-	1	1
Tanzanienne	-	1	1
Tchadienne	9	49	58
Thaïlandaise	-	2	2
Togolaise	7	10	17
Tunisienne	1	7	8
Turque	3	15	18
Vietnamienne	2	8	10
Zambienne	-	3	3
Zimbabwéenne	3	1	4
Total	6 612	6 881	13 493

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 19: Répartition des passagers à l'arrivée de la RDC par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Algérienne	-	1	1
Allemande	3	15	18
Américaine	30	53	83
Anglaise	1	5	6
Angolaise	8	9	17
Argentine	1	1	2
Autrichienne	-	5	5
Bangladaise	1	14	15
Bangladesh	-	1	1
Belge	37	39	76
Béninoise	18	42	60
Brésilienne	-	8	8
Britannique	9	18	27
Burkinabé	5	18	23
Burundaise	5	4	9
Camerounaise	205	365	570
Canadienne	9	11	20
Centrafricaine	20	34	54
Chinoise	18	137	155
Egyptienne	-	16	16
Equato-Guinéenne	1	-	1
Espagnole	1	6	7
Ethiopienne	1	3	4
Française	78	84	162
Gabonaise	32	46	78
Gambienne	1	9	10
Ghanéenne	-	3	3
Guinéenne	5	24	29
Haïtienne	-	3	3
Indienne	3	48	51
Irlandaise	2	1	3
Italienne	2	8	10
Ivoirienne	17	53	70
Jamaïcaine	1	-	1
Japonaise	2	3	5
Jordanienne	-	1	1
Kazak	-	2	2

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Kenyane	4	13	17
Libanaise	10	94	104
Libérienne	-	1	1
Luxembourgeoise	1	-	1
Malawite	-	1	1
Malgache	2	2	4
Maliennne	28	140	168
Marocaine	-	5	5
Martiniquaise	-	2	2
Mauricienne	-	4	4
Mauritanienne	4	15	19
Namibienne		1	1
Néerlandaise	2	2	4
Nigériane	5	12	17
Nigérienne	3	3	6
Norvégienne		1	1
Ougandaise	1	2	3
Pakistanaise		13	13
Polonaise	1	-	1
Portugaise		1	1
RC (congolaise)	2 052	2 135	4 187
RDC (congolaise)	3 706	3 857	7 563
Roumain		1	1
Roumaine	1	-	1
Russe	4	12	16
Rwandaise	7	3	10
Sénégalaise	15	38	53
Slovaque	-2	1	1
Soudanaise	1	1	2
Sud-africaine	10	3	13
Sud-coréenne	1	2	3
Suédoise	2	-	2
Suisse	9	6	15
Syrienne	1	5	6
Tanzanienne	2	1	3
Tchadienne	14	28	42
Togolaise	7	8	15
Tunisienne	2	14	16
Turque	2	13	15
Ukrainienne	1	2	3

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Vietnamienne	1	10	11
Yéménite	-	1	1
Zambienne	1	3	4
Zimbabwéenne	1	2	3
Total général	5 695	5 927	11 622

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 20 : Répartition des passagers à l'arrivée du cabinda par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Angolaise	313	294	607
Allemande	1	10	11
Australienne	1	3	4
Autrichienne	1	3	4
Belge	0	2	2
Britannique	0	4	4
Congolaise	272	258	530
Camerounaise	3	4	7
Chinoise	13	14	27
Egyptienne	0	2	2
Erythréenne	6	3	9
française	15	18	33
Gabonaise	0	1	1
Guinéenne	0	2	2
Indienne	0	2	2
Italienne	2	2	4
Mauritanienne	6	8	14
Malienne	6	6	12
Polonaise	0	3	3
Portugaise	9	9	18
Russe	8	3	11
Sénégalaise	0	3	3
Suisse	8	3	11
Sud Africaine	0	3	3
Ukrainienne	0	3	3
Vénézuélienne	0	3	3
Total	664	666	1330

Source : enquête ARTF 2024

Tableau 21 : Répartition des passagers au départ pour le Cabinda par nationalité selon le genre au 4e trimestre 2024

Nationalité	Genre		Total
	Féminin	Masculin	
Angolaise	316	309	625
Allemande	0	1	1
Australienne	0	1	1
Autrichienne	1	0	1
Congolaise	277	274	551
Camerounaise	3	1	4
Chinoise	15	15	30
Egyptienne	3	0	3
Erythréenne	3	0	3
Française	12	13	25
Gabonaise	2	2	4
Guinéenne	3	1	4
Indienne	4	0	4
Italienne	0	0	0
Libanaise	12	0	12
Mauritanienne	8	0	8
Polonaise	3	0	3
Portugaise	6	6	12
RDC	3	0	3
Russe	2	0	2
Sierra leone	3	0	3
Vénézuélienne	3	0	3
Total	679	623	1302

Source : enquête ARTF 2024

Équipe d'élaboration du document

COLLECTE DE DONNEES

Coordination

- Basile Jean Claude BAZEBI

Supervision

- Philippe NGOMA

Contrôle et suivi

- Aimée Mémé KIBAMBA
- Astrid Eva DIMI

Responsables des unités aux frontières

- Vinel BATCHI-BOYOU
- Jonathan MASSAMBA DEBAT

Agent de collecte

- Cedric ATSOUAYA
- Germaine LEMBA
- Arvy BAHOUKA DEBAT
- Rose Samia MIKANOU
- Fremma MBALOULA
- Gilles Christ NKUKA
- Duc TCHICAYA
- MBOUBI NDOULOU
- Franci BABINDAMANA
- Yasmine NKODIA
- Herman MABICKA
- Yannick BISSILA
- Christian BOKILO
- Andrea ATTY BAYEBA
- Shana GANAO
- Francois OCKANDJI
- Ben GANTSIO
- Roger LOCKO
- Exaucé OYOUA
- MBOUBI MPWOU
- Regis ONDAYE
- Eden MOBELEZY
- Asaph MONKA
- Exaucé OYOUA
- Leonard EDOUNGATSIO

- DIMI NGATSE Sabrina
- Pavel IWANGA
- Agnès MOASSIPOSSO
- Magalie OTABA OKISSI
- Benila OKIENE
- Christian BOKILO
- Nesthephie FOULA

REDACTION

Coordination

- Basile Jean Claude BAZEBI

Rédacteur en chef

- Vinel BATCHI-BOYOU

Equipe de Rédaction

- Philippe NGOMA
- Aimée Mémé KIBAMBA
- Astrid Eva DIMI
- Andréa ATTY BAYEBA

Equipe de Relecture

- Jonathan MASSAMBA DEBAT
- Fremma MBALOULA
- Colombe BANZOUZI
- Nathan DANDOU
- Christelle OSSEBI
- Aymar GAKOSSO

Equipe de validation

- Direction de la Régulation
- Service communication
- Direction départementale de Pointe Noire
- Direction départementale de la Sangha
- Direction départementale du Niari

Comité de validation

Comité National de la Balance des Paiements

- Franck Mondésir MBOUAYILA TSASSA, Président du Comité National de la balance des paiements, Directeur Général de l'Economie

Banque des Etats de l'Afrique Centrale

- Fyce NKOUD MONGO, Représentant du service de la balance des paiements

Direction Générale de l'Economie

- Amed Stown BORGIA, Directeur des Etudes et des prévisions
- Bien Aimée DIAMONEKA, collaborateur
- Isdine KARIMOU, Personne ressource

Institut National de la Statistique

- Landry Thierry Noel ELEMBA ESSOLO, chef de service des statistiques du commerce extérieur
- Anseline MAMBALOU, chef de service des prévisions et des études économiques

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

- Christian Gildas EDIBA, chef de service statistiques

Central d'Intelligence et de Documentation

- Jay AKANA YENGA, chef de service immigration

Direction Générale du Transport Terrestre

- Armelia ITOUA NDALE, responsable nationale du bureau de fret national

Port autonome de Brazzaville et Ports secondaires

- Au-Giral Amed EBOMB SIMBA, collaborateur, Direction d'exploitation

Ministère des Affaires étrangères de la francophonie et des congolais de l'étranger

- Paul IBATA PONDZA, Directeur de l'insertion des congolais de l'étranger
- Jean Olivier MBOUKOU, Chef de division à la direction de l'insertion et des congolais de l'étranger
- Carine MBOMBI MOUSSIESSIE, collaboratrice

Direction Générale de la Navigation Fluviale

- Felan GUEYAN, Directeur des Affaires Administratives et Financières
- Haustrin MBOUALA, collaborateur

Agence Nationale d'Investigation Financière

- Deo Gracias YANDZA, Responsable Information et de la documentation



**Agence de Régulation
des Transferts de Fonds**

